



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél : 05 55 53 30 90

Email : mairie.breuilaufa@wanadoo.fr

L'an deux mille vingt-cinq, le **01 octobre**, à 19h00 le Conseil Municipal de Breuilaufa s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck MAITRE, Maire.

Le Conseil Municipal a été convoqué le : 22 septembre 2025.

Etaient présents : Messieurs Franck MAITRE, Daniel HEUDES, Yves DUPUY, Michel LEBRAUD, Benoît GRAVELAT et Joseph MOUSSET ainsi que Mesdames Aimée BEAUBELICOUX, Marie THOURY, Sonia BARBONNAIS et Christine GOURINAT-MICHELET.

M. Benoit GRAVELAT été élu secrétaire.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09 juillet 2025.

2025-23 PROTECTION SANTE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS OPTION ET PARTICIPATION

Monsieur le Maire nous commente le courrier reçu du CDG87 qui a procédé à une consultation concernant le risque Santé dans le cadre de la protection sociale complémentaire en santé (frais médicaux) au profit des agents de la collectivité. Une seule assurance a répondu, la MNT.

A compter du 1er janvier 2026, en tant qu'employeur nous devons attribuer une participation aux agents, le minimum étant de 15 € sans moduler la durée de travail.

Nous devons déterminer si nous participons à la convention du CDG87 ou une assurance de groupe.

Nous avons fait plusieurs consultations auprès de différents organismes qui proposent une assurance de groupe.

La collectivité a choisi de recourir à la procédure de convention de participation pour la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire en santé.

Le contrat doit comporter à minima les garanties suivantes : consultation, hospitalisation, pharmacie, optique, dentaire, etc.

Seront concernés les agents titulaires, stagiaires ou contractuels relevant de la collectivité, y compris les agents à temps partiel.

La collectivité s'engage à verser directement aux agents, une participation financière mensuelle de 15 € aux agents qui adhèrent à la convention choisie par la collectivité.

Le dispositif est mis en place pour une durée de 6 ans, à compter du 1er janvier 2026, avec possibilité de reconduction selon les modalités fixées.

Adopté à l'unanimité.

2025-24 NUMEROTATION DES HABITATIONS – RECLAMATION D'UN ADMINISTRÉ

Monsieur le Maire explique qu'à la suite aux travaux de la commission sur l'adressage des foyers de la commune, Monsieur Serge LEGER lui a adressé un courrier de réclamation.

En effet, il indique qu'il ne souhaite pas changer de nom de rue, ni de numéro. Jusqu'à présent, il utilisait l'adresse 33 rue St Jean.

La commission a suivi le plan numérique proposé par la plateforme nationale de « Base adresse » qui positionne son logement chemin des Gauthiers et lui a donc attribué le numéro « 2 » chemin des Gauthiers.

La maison voisine, en remontant la rue, a le numéro « 2 bis ». Après échange avec le secrétariat, il accepterait d'être chemin des Gauthiers, au numéro « 2 », uniquement si le numéro de la maison voisine est changé. Il argumente qu'il y aura des erreurs de distribution de courrier entre le 2 et le 2 bis.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de statuer sur cette question.

Après discussion et débat, le Conseil, à la majorité dit qu'il ne souhaite pas modifier le travail de la commission sur l'adressage. Compte tenu du plan numérisé utilisé lors de cette commission, leur maison est bien positionnée sur le chemin des Gauthiers.

Le Conseil décide donc de maintenir leur adresse au « 2 chemin des Gauthiers » et celle de la maison voisine au « 2 bis »

8 pour
2 absentions

QUESTIONS DIVERSES :

Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC

Par courrier du 10 juillet 2025, le préfet de la Haute-Vienne a notifié à l'EPCI et ses communes membres le montant pour 2025 à savoir 707 481 €.

Le pacte financier et fiscal, approuvé le 24 janvier 2024 par ELAN puis par l'ensemble de ses communes, prévoit de procéder à une répartition dérogatoire comme suit :

40% pour l'EPCI et 60% pour les communes.

L'enveloppe totale de 2025 est diminuée de 36 912 €. Ce qui donnera une baisse 241 € pour la commune de Breuilaufa (1 950 € en 2024 et 1 709 € en 2025).

La répartition est de 1709 € pour cette année contre 1950 € l'année dernière

Licence 4

M. le Maire et la 1ère adjointe ont rencontré Madame la Sous-préfète de Bellac, nous avons abordé notre intérêt pour l'achat d'une licence 4. Le nouveau secrétaire Général nous a répondu que nous devons trouver une licence à acheter et que dans la loi Kasbarian il y a une proposition visant à simplifier l'ouverture des débits de boissons en zone rurale qui a été adoptée en février 2025 en première lecture par l'Assemblée nationale et est en examen en première lecture au Sénat depuis mars 2025. Ce projet devrait faciliter, s'il est adopté, l'ouverture de débits de boissons en zone rurale. Nous sommes dans l'attente de l'adoption de cette loi.

Travaux du logement de la mairie

Le 19 septembre Daniel H et Monsieur le Maire ont rencontré les entreprises Techni'mur et MFV.

Les travaux d'isolation extérieurs vont commencer dès que la Déclaration Préalable sera validée, MFV après le 15 novembre. Nous avons le choix de garder les pierres apparentes en peinture ou de faire un encadrement crépi autour des fenêtres et porte.

Nous faisons le choix de faire faire les encadrements de porte et fenêtres en crépi.

Travaux du chemin de la Fontaine.

Le chemin a été renforcé par l'entreprise E.I Quentin GAUDRY. L'intervention devenait urgente car le mauvais temps accentuait les dégradations.

Avec Daniel H, M. le maire en a profité pour faire poser une grosse pierre à la fontaine de la Cayre. Nous allons faire réaliser deux plaques qui seront installées après le nettoyage de la pierre.

Travaux Yves Montand

L'entreprise MASSY n'a toujours pas donné de date pour boucher les trous et élargir la voie car elle attend une période de météo plus favorable.

Nous allons contacter la société AGUR pour abaisser les bouches à clé.

AG des écoles

Christine GOURINAT a assisté à l'Assemblée Générale de l'Association des parents d'élèves du RPI Chamborêt/Vaulry où un nouveau président a été élu.

Les directrices des écoles ont remercié la commune pour le versement de la subvention.

Colis des aînés

Cette année, 6 colis individuels à 23 € et 6 colis couples à 34€ ont été commandé à l'entreprise LAREDY de Saint-Yrieix-la-Perche, comme les autres années. Il y a une différence de 1 couple en plus et 2 individuels en moins.

Bornage du chemin cession Louis et Alexandre

Il est prévu le 10 octobre 2025.

Elections municipales

Liste en cours de constitution.

A 20h33, tous les sujets sont épuisés et la séance levée.

Le secrétaire de séance,



Benoit GRAVELAT

Le Maire,



Franck MAITRE

